



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER 2019

Le dix sept janvier deux mille dix neuf, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le 14 janvier 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Hervé MURAZ-DULAURIER, maire de Césarches.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Hervé MURAZ-DULAURIER – Maire, Patrick LATOUR – 1^{er} adjoint, Alexandre ROSSET – 2^{ème} adjoint, Franck GRANGE, Aline OLGATI, Caroline RASTELLO, Elisabeth YVOZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Sébastien DELACHAUME,
Monsieur Michel DUFOUR qui a donné pouvoir à Franck Grange,
Monsieur Xavier MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Patrick LATOUR,
Madame Véronique RASTELLO

Le quorum étant atteint (7 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Alexandre ROSSET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2018, ce qui est accepté à l'unanimité.

COSI

Le Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI) a été créé fin 2005. Il a pour objet de favoriser, développer et promouvoir, dans un esprit de solidarité, la conception, la gestion et la mise en place d'œuvres sociales à destination de ses adhérents.

L'Association développe les actions et les activités dans un champ d'interventions artistique, culturel, éducatif, sportif et social et gère pour les collectivités partenaires les prestations à caractère social dont bénéficient les agents conformément à l'article 25 de la Loi 2001-2 du 3 janvier 2001.

Il est proposé de soutenir le COSI et d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs de 3 ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021) qui définit les modalités de partenariat entre l'Association et la Collectivité.

Cette convention prévoit que chaque année soit soumise à l'approbation du Conseil Municipal le versement d'une subvention afin d'accompagner l'association pour mener à bien ses actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire, à signer la convention d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI) pour une durée de 3 années et tout acte afférent à ce dossier.

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC ARLYSÈRE

Pour s'assurer que ces équipements et installations sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité et qu'ils ne sont ni détériorés, ni défectueux, il est nécessaire de faire procéder à différents contrôles réglementaires et vérifications périodiques.

Afin de retenir les prestataires les mieux à même d'accompagner les collectivités et obtenir des offres économiquement plus avantageuses, il est proposé de lancer une procédure de consultation et d'attribution des marchés mutualisés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres qui le souhaitent.

Pour cela, il y a lieu de :

- créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 et du décret n°2016-360 du 25/03/16,
- signer une convention constitutive de groupement entre les entités juridiques selon le projet joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas signer la convention avec l'Arlysère pour le moment.

SENTIER AGGLO ARLYSÈRE

Mr Besses Florent (Arlysère Service Activités de Pleine Nature) souhaite savoir si c'est Arlysère qui dépose les anciennes lames/poteaux des sentiers qui ne rentrent plus dans le nouveau balisage de sentier géré par Arlysère.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que c'est à Arlysère de faire la dépose.

SDES : RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2017 établi par le SDES.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte au maire de cette communication et n'émet pas de remarques particulières sur ces documents.

ACHAT AUTOLAVEUSE

Le Maire propose au Conseil Municipal 2 devis pour la nouvelle autolaveuse :

- devis de Bos : 2 450 HT
- devis de Cristal Distribution : 2667 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de Cristal Distribution.

TRAVAUX ROUTE DES COMBES

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux vont être effectués sur la route des Combes suite aux intempéries de l'année dernière.

Une MAPA va être lancé pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

ABONNEMENT MAGAZINE

Le Maire propose au Conseil municipal de se réabonner à VIE COMMUNALE : le Conseil décide à l'unanimité de renouveler l'abonnement.

SUBVENTION POUR LES REPARATIONS DES DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES DU 03 AU 05 JANVIER 2018

Le maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture attribue une dotation de 27 404 € pour réparer les dégâts causés par les intempéries du 03 au 05 janvier 2018.

FORMATION AGATE SUR LE BUDGET POUR SABINE PANHELLEUX

Le Maire propose au Conseil Municipal d'envoyer Sabine PANHELLEUX à un stage concernant le budget 2019 : formation proposée par AGATE. Elle se déroulera le 14 février 2019 dans leurs locaux à Chambéry. Cette formation coûte 268 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation citoyenne a été acceptée au conseil municipal du 20 décembre 2018.

Le référent gendarme pour notre commune est Mr PIVIER JEROME : il viendra se présenter personnellement.

TAXE DE SEJOUR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est l'Agglo Arlysère qui va gérer la taxe de séjour à partir de 2019. La commune a reçu le dépliant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les propriétaires de gîtes qui sont concernés par la taxe de séjour doivent se rendre à la Mairie pour obtenir le dépliant. L'information est passée dans le bulletin orange.

REPAS DES AINES : DEVIS MUSIQUE

La Commune a reçu un devis de Mathieu Barrucand pour animer le repas des aînés le 17 novembre 2019.

Le devis s'élève à 300 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VOLETS DE LA MAIRIE

Le maire informe le Conseil Municipal que le volet roulant de la petite entrée de la Mairie est tombé en panne le dimanche 13 janvier. L'entreprise Art et Fenêtres Savoie Isolation est venue le réparer le mercredi 16 janvier.

Pour ne pas être bloqué à l'extérieur, le Maire décide de motoriser le volet de la Salle du Conseil.

Ces travaux ont coûté 809.40 €.

REUNION AOP BEAUFORT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion concernant l'AOP BEAUFORT a eu lieu le 14 janvier 2019 avec Edouard Meunier et Pierre Laurent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 février 2019 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER

